

<https://www.agenda-2030.fr/>



**Lieu : Pays de la Loire**

## Descriptif de l'action

La réparation est l'acte qui, à la demande du consommateur, consiste à remettre en état un produit en vue d'allonger sa durée de vie. Composante de l'économie circulaire, la réparation permet de :

- Éviter un nouvel achat et consommer mieux ;
- Réduire ses déchets et économiser les ressources naturelles ;
- Soutenir l'économie locale.

La charte **Répar'Acteurs** a été développée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine pour valoriser le savoir-faire des artisans de la réparation auprès du grand public.

En 2014, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, en accord avec l'ADEME, reprend ce dispositif pour le développer en Pays de la Loire. Le dispositif Répar'Acteurs vise **plusieurs objectifs** :

- Valoriser le savoir-faire des entreprises ;
- Faciliter la mise en relation des consommateurs et des entreprises de la réparation ;
- Réduire les quantités de déchets en s'appuyant sur des dynamiques initiées par les territoires et permettre un allongement de la durée de vie des objets ;
- Favoriser l'économie circulaire et soutenir l'économie de proximité créatrice d'emplois et de lien social.

Les **métiers de la réparation** sont très **diversifiés**. Ils vont du cordonnier au bijoutier en passant par le relooker de meubles, le réparateur d'ordinateurs, d'appareils électro-ménagers, de cycles, de lunettes... En Pays de la Loire, on compte **4 300 entreprises de réparation**.

Pour **devenir Répar'Acteurs**, l'artisan doit :

1° Bénéficiaire d'un **accompagnement en entreprise** réalisé par le conseiller de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

ET

### **Soit 2° Assister à l'« Atelier Répar'Acteurs»**

L'objectif de ces formations est de permettre aux professionnels d'acquérir des méthodes et outils leur permettant de mieux vendre leurs prestations.

### **Soit 3° Participer à une action de communication collective faisant la promotion de la réparation**

L'objectif est d'assurer la promotion des métiers de la réparation et faciliter leur mise en relation avec les consommateurs et ainsi les inciter à « Faire réparer plutôt que jeter ».

**Cibles :** Entreprises artisanales du secteur de la réparation à l'exception du secteur de la mécanique automobile.

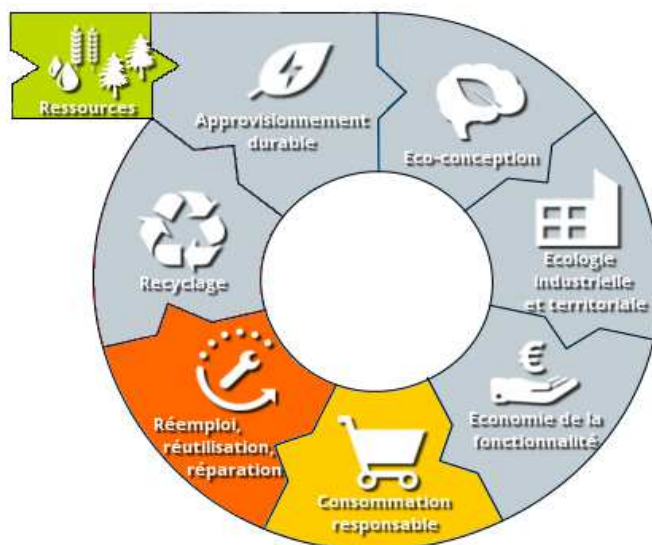
## **Bilan**

- 470 entreprises accompagnées au 31/12/2018
- 129 entreprises ont suivi les formations (18) Répar'Acteurs au 31/12/2018 ;
- 159 entreprises ont participé aux évènements collectifs (26) au 31/12/2018 ;
- 417 entreprises labellisées Répar'Acteurs (au 31/12/18) soit 10% des entreprises de la réparation des Pays de la Loire ;
- Création et animation des clubs d'entreprises Répar'Acteurs (1 par département) ;
- Participation à la création de l'annuaire national de la réparation [www.annuaire-reparation.fr](http://www.annuaire-reparation.fr) ;
- Création du Facebook Répar'Acteurs Pays de la Loire (près de 700 « abonnés ») ;
- Création de nouveaux supports de communication : affiche, dépliant d'information, marques page, tabliers...
- Des partenariats concluants développés avec les structures de l'ESS (Emmaüs, recycleries...).

## **Contacts :**

Cécile DANIEL

- Coordinatrice du Pôle Développement Durable
- [cdaniel@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:cdaniel@artisanatpaysdelaloire.fr)
- Tel : 02 51 13 31 43



Version actualisée d'avril 2019